



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1567 I  
SÉANCE DU 16 MAI 2023

**Crédit de 250 000 francs destiné à renouveler les bornes de prêt et retour, les antennes RFID et les portiques antivols des Bibliothèques municipales (PR-1567 I)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 53 oui et 10 abstentions

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 250 000 francs destiné à renouveler l'équipement RFID des Bibliothèques municipales.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2027.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Yasmine Menétrey

La Présidente:

Uzma Khamis Vannini